



Équipes internationales canadiennes Maîtres d'haltérophilie et équipe-pp

2024.06.04

Tous les participants canadiens aux compétitions internationales Maîtres d'haltérophilie sont considérés également en tant que faisant partie de l'équipe canadienne. Cependant, il y a un système pour la façon d'assigner les points pour les équipes nationales utilisé par les organisations internationales Maîtres d'haltérophilie. Contrairement aux athlètes Séniors aux compétitions internationales sanctionnées par la WCH, la participation aux compétitions internationales pour les haltérophiles Maîtres est ouverte à tous les athlètes qui rencontrent les exigences de qualification, approuvés par le Président et qui ont payé leurs frais d'inscription. Les points assignés au pays sont calculés à partir des prix (médailles) présentés aux athlètes dans un plus petit groupe de participants. La WCHM réfère à ce groupe en tant qu' "Équipe-pp," pour points. Ce titre d' "Équipe" par les organisateurs est ce que la WCHM réfère en tant qu'Équipe-pp. Bien que cette désignation d' "Équipe" est utilisée par les organisateurs des Championnats, cette désignation est seulement pour assigner des points pour déterminer les pays qui gagneront des prix.

Pour la WCHM,

- A. Treize hommes et treize femmes avec le plus haut pourcentage de total d'entrée de compétition comparé au total de qualification sont les premiers athlètes à être considérés pour l'Équipe-pp. Quand deux membres sont très près d'être sélectionnés, alors les résultats des athlètes aux Championnats de l'année précédente et aux Championnats Canadiens Maîtres d'haltérophilie sont pris en considération. Les membres de l'Équipe-pp sont principalement sélectionnés basés sur leurs chances de gagner une médaille tenant en ligne de compte le nombre de compétiteurs dans leur catégorie d'âge et de poids.
- B. Chaque Équipe-pp est composée de dix athlètes et trois athlètes de réserve, avec un maximum de deux athlètes dans la même catégorie d'âge et de poids. Les athlètes de réserve peuvent seulement être utilisés si les membres de l'Équipe-pp se retirent de la compétition à n'importe quel temps avant leur premier arraché. Le Président peut faire des modifications à la liste de membres de l'Équipe-pp à n'importe quel temps avant la réunion technique. Les noms des membres de l'Équipe-pp sont confirmés à l'organisateur de la compétition avant ou à la réunion technique. Les noms des membres de l'Équipe-pp ne sont pas publiés avant que les résultats finaux ne soient publiés par l'organisation de la compétition. Les membres de l'Équipe-pp, dont les noms sont sur la liste que le Président a soumis à l'organisateur de la compétition, ne savent pas que leurs points seront comptés pour le total de l'équipe avant la compétition en accord avec leurs résultats et n'ont pas de statut spécial avant ou durant les Championnats.
- C. Les points sont ensuite assignés à chaque athlète de l'Équipe-pp tel que suit: Or – 28; Argent – 25 et Bronze – 23 points. Les points des athlètes sont ensuite tous additionnés pour déterminer les points d'ensemble. S'il y a juste un membre de l'équipe dans un groupe d'âge, les points maximums que cet athlète peut gagner sont 23 points. S'il y a deux membres d'équipe dans le même groupe d'âge, le gagnant amasse 25 points et l'athlète en deuxième place amasse 23 points.
- D. À la conclusion des Championnats, les noms des athlètes sur l'Équipe-pp sont publiés par les organisateurs des Championnats.
- E. Au Canada, le Président de la WCHM assigne le titre de "Gardien(ne)" à un membre de l'Équipe-pp canadienne avant les Championnats. Ce(tte) Gardien(ne) a des devoirs reliés à l'acceptation de prix gagnant, protégeant le prix et s'assurant que les noms des 10 membres de l'Équipe-pp sont inscrits sur le prix.
- F. Tous les athlètes canadiens doivent porter leur uniforme d'haltérophilie canadien ou afficher une image du drapeau canadien ou de la feuille d'érable sur leur uniforme ou leur ceinture d'haltérophilie.